



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION CINEMA PUBLIC VAL-
DE-MARNE POUR L'ORGANISATION DU
FESTIVAL CINE JUNIOR 2025**

**DÉCISION N° DM-24-486
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Cinéma Public Val-de-Marne, représentée par Madame Liviana Lunetto, dont le siège social est situé 52, rue Joseph de Maistre – 75 018 PARIS – pour l'organisation du Festival Ciné Junior 2024 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne, représentée par Madame Liviana Lunetto, dont le siège social est situé 52, rue Joseph de Maistre – 75 018 PARIS – une convention de partenariat pour l'organisation du Festival Ciné Junior 2025, dont le montant de l'adhésion à l'association s'élève à 200 € et les frais de participation pour la location des films dans le cadre des projections commerciales s'élèvent à 40 % de la recette « distributeur » et à une facturation au montant indiqué lors de la programmation dans le cadre des projections non commerciales ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20241223-lmc1H12558H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/12/2024 Date de Publication : 23/12/2024 |
|--|